

Inscription Groupe scolaire Thérèse Gras

Les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2024-2025 dans notre école se feront durant les mois de mars et avril.

Nous invitons les parents concernés à contacter Monsieur MARIAGE au 03 27 89 64 60 afin de prendre rendez-vous.

Food Truck « Au plaisir »

Le Food truck « Au plaisir » sera sur notre commune les **jeudis 4 et 18 avril en soirée**. N'hésitez pas à réserver par avance au 06 17 63 50 56.

Ramassage des déchets

A partir du mois d'avril, le ramassage des déchets végétaux reprend tous les jeudis pour les habitants disposant d'un bac spécifique pour les déchets verts. La mise à disposition du bac par Douaisis Agglo est possible au tarif de 40 €/an. Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 14 mai. La collecte aura lieu dès 6h. Pensez à présenter vos déchets la veille à partir de 19h. Le volume pouvant être collecté est de 2m³ maxi par habitation.

Parcours du Cœur - Dimanche 07 avril 2024 à 9 h

Bien Vivre à Estrées vous propose de participer à une marche dans le cadre du Parcours du cœur de la Fédération Française de Cardiologie, le dimanche 07 avril 2024. Le rendez-vous est fixé à 9h à la médiathèque.

Plusieurs parcours vous seront proposés (6 et 9 km). Les modalités d'organisation vous seront données en début de marche.

Bien Vivre à Estrées vous offrira une collation à l'issue de la marche. Vous aurez la possibilité de faire un don au profit de la Fédération Française de Cardiologie et de prendre votre tension. La participation au Parcours du cœur est gratuite et ouverte à tous.

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarche en ligne)

Ce service permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales d'une mairie pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous devez faire cette démarche en ligne au plus tard le 1er mai 2024. En cas de situation particulière, possibilité de se faire connaître jusqu'au 30 mai en Mairie.

Nouveaux horaires de la Mairie

Afin de mieux répondre à vos demandes, les horaires de la Mairie seront modifiés à compter du 1^{er} février 2024.

La Mairie sera ouverte :

- Le lundi toute la journée (de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30)
- Le mardi, mercredi et vendredi matin (de 9h15 à 11h45)
- Le samedi matin, une semaine sur deux (de 9h15 à 11h45 - jours d'ouverture indiqués dans les Infos village)

Les dossiers d'urbanisme seront traités uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone (03 27 89 61 21) ou par mail (mairie@estrees.fr).

Envoyez-nous vos articles ! Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 avril**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées

Tél : 03 27 89 61 21

mairie@estrees.fr

www.estrees.fr



AGENDA

Avril 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7
Lundi de Pâques Férié Chasse aux Œufs APE – AJE 15h00		Ramassage des verres 	Ramassage des végétaux et des recyclables Permanence de l'assistante sociale 14h30 à 16h Food Truck	Réunion Centre de Loisirs Salle des Mariages 19 h	Mairie fermée	Parcours du Cœur avec BVE 9h Médiathèque
8	9	10	11	12	13	14
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables 	Spectacle A ciel ouvert Médiathèque 19h00	Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
15	16	17	18	19	20	21
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables Réunion mutuelle citoyenne Mairie - 15h30 Food Truck		Mairie fermée	
22	23	24	25	26	27	28
Vacances de printemps - Centre de loisirs						
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Découvrir la permaculture Médiathèque 18h00	Ramassage des végétaux et des recyclables 		Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
29	30	Notes : Le passage à l'heure d'été s'effectue dans la nuit du dernier samedi au dimanche du mois de mars. Il aura donc lieu le dimanche 31 mars (jour de Pâques). A 2h du matin, il sera 3 h.				
Vacances de printemps - Centre de loisirs						
Médiathèque : 16h00 à 18h30						

Centre de loisirs – Vacances de printemps

La magie continue au centre de loisirs, où chaque jour est une nouvelle aventure !

Rejoignez-nous à la salle des fêtes pour poursuivre votre incroyable voyage dans les mondes magiques du 7ème art, où les effets spéciaux n'ont pas de limite.

Vacances de printemps du lundi 22 avril 2024 au vendredi 3 mars 2024 - Thème – Les effets spéciaux magiques

- Les enfants explorent les effets spéciaux au cinéma.
- Ils s'initient au maquillage et aux costumes pour créer des personnages fantastiques.
- Ils réalisent des scènes avec des effets spéciaux simples.

Chers parents veuillez noter que les plannings alternatifs s'organisent chaque semaine. Une semaine vos enfants bénéficieront d'atelier cinéma avec un intervenant dédié, et l'autre semaine, ils profiteront des sorties en bus de villes passionnantes. Les plannings peuvent varier en fonction des préférences des enfants, des conditions météorologiques et d'autres ajustements pour assurer une expérience enrichissante et flexible.

Les enfants sont acteurs de leurs journées. Merci de votre compréhension et collaboration.

L'accueil de loisirs se fera dorénavant à la salle des fêtes. Les garderies matins et soirs se feront également à la salle des fêtes.

Des informations concernant le nouveau mode de fonctionnement se feront d'ici peu via un lien où vous trouverez toute la communication et les informations nécessaires afin de vous satisfaire.

Une réunion d'information aura lieu le vendredi 05 avril à 19h en salle des Mariages. Le Directeur sera disponible pour répondre à toutes les interrogations concernant le centre et son fonctionnement.

La fiche d'inscription sera disponible dès le mardi 2 avril en Mairie, à l'école auprès de Mme Charlotte DUPERRON et sur notre site internet. En cas de première inscription, la fiche d'inscription seule n'est pas suffisante. Il vous faudra compléter le dossier d'inscription avec les pièces justificatives que vous pouvez demander également auprès des personnes citées ci-dessus.

La fiche est à remettre en Mairie aux heures d'ouvertures ou dépôt en boîte aux lettres au plus tard pour le 13 avril 2024.

Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Veuillez trouver ci-jointes les permanences (de 18 à 19 h) pour les prochains mois :

Date	Ville	Salle
3 avril 2024	Masny	Mairie
10 avril 2024	Monchecourt	Mairie
17 avril 2024	Dechy	Mairie
Pas de permanence pendant les vacances scolaires		
15 mai 2024	Arleux	Café de l'In Sensée – 34 rue de la chaussée – Arleux
22 mai 2024	Auberchicourt	Salle Coquelet – Boulevard Coquelet
29 mai 2024	Lécluse	Mairie

Elagage Enedis

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune d'ESTREES à dater du 15/03/2024 jusqu'au 15/08/2024. L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux FLANDRE-HAINAUT, à l'entreprise : FLANDRES ARTOIS PAYSAGES.

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le QR code.

<https://www.rte-france.com/riverains/modalites-de-gestion-de-la-vegetation-sous-et-aux-abords-des-lignes-electriques>. Pour toute autre question, merci de vous adresser en Mairie.



Fête des voisins

La fête des Voisins, c'est le vendredi 31 mai 2024.

Le concept est simple : La Fête des Voisins est un moment de convivialité pour faire connaissance avec ses voisins. Chacun apporte son butin, le partage et l'on passe un bon moment tous ensemble.

Cette année, la municipalité aimerait comme l'an dernier, offrir aux habitants d'Estrées la possibilité de se regrouper avec leurs voisins à l'occasion de chaleureuses retrouvailles.

Pour cela, rien de plus simple, **si vous souhaitez mettre en place la fête des voisins dans votre quartier, il vous suffit de vous faire connaître sur : communication@estrees.fr avant le samedi 20 avril 2024.**

Nous pourrions ensuite avec chacun d'entre vous, organiser les points de ralliements dans les quartiers. Pour tout renseignement, merci de nous contacter sur : communication@estrees.fr.

Nous voulons faire de la Fête des Voisins un moment de convivialité dans notre village. Nous comptons sur vous ! Merci par avance.



Conférence « Découvrir la permaculture » - 24 avril - Médiathèque

L'association Le Village Estrées Vert organise le mercredi 24 Avril 2024 de 18h00 à 20h00 à la médiathèque d'Estrées une conférence "Découvrir la permaculture", animée par Daivy Manche. L'inscription est conseillée avant le 15/04 (places limitées) sur notre événement Facebook "conférence découvrir la permaculture". Un mode de culture inspirée du Japon, modelée par des australiens. La France a 23 années de retard. La permaculture fait de plus en plus d'adeptes : Pour quelles raisons ? L'entrée est gratuite.



Mutuelle Santé Citoyenne

La Fédération de la Mutuelle Santé Citoyenne permet aux citoyens de rejoindre un contrat collectif de complémentaire santé qui est négocié auprès de mutuelles. Créée en 2015 par des citoyens, elle défend et représente les intérêts de ses adhérents face aux assureurs grâce à la force de son collectif.

Renseignez-vous sur la mutuelle santé citoyenne : <https://ffmsc.fr>; au téléphone ou par mail au 03 20 55 97 01 et contact@solidaire-assur.com.

- **Une réunion d'information ouverte à tous avec la Mutuelle Santé Citoyenne aura lieu en Mairie d'Estrées le jeudi 18 avril à 15h30.**
- Permanences en Mairie d'Estrées, aux dates suivantes :
 - o Jeudi 16 mai de 14h à 16h
 - o Jeudi 18 juillet de 14h à 16h
 - o Jeudi 17 octobre de 14h à 16h
- Rendez-vous à domicile si caractère urgent ou impossibilité de se déplacer

La fédération et la Mairie n'interviennent dans aucun des actes de présentation, souscription, gestion et réclamation et ne perçoivent aucune rétribution sur la commercialisation des contrats. Pour toute réclamation, merci de contacter le 03 20 55 97 01 ou contact@solidaire-assur.com.

Restaurants du Cœur

Pour la 1^{ère} fois à Estrées, les Restos du Cœur seront ouverts pour la campagne d'été qui débutera le 3 avril 2024.

Les bénéficiaires seront accueillis un mercredi après-midi sur deux à la médiathèque, sauf pendant les mois de juillet et août.

Si vous désirez vous inscrire, nous vous accueillerons pendant la distribution afin de convenir ensemble d'un rendez-vous. Pour tout renseignement vous pouvez appeler Mme QUIN au 06 13 96 08 17.

Recensement citoyen

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie.

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ?

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger.

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16^{ème} anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3^{ème} mois pour le faire. Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile. Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence. Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. La mairie (ni l'autorité consulaire) ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (ex - JAPD). Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Détention de chiens susceptibles d'être dangereux : Quelles règles ?

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories : chien de garde et de défense et chien d'attaque. Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions :

- formation et attestation d'aptitude du propriétaire,
- permis de détention délivré par la mairie,
- souscription d'une assurance responsabilité civile,
- identification,
- évaluation comportementale du chien, etc.

Toute personne concernée par la détention de ces catégories de chiens doit réaliser les démarches nécessaires pour se mettre en conformité avec cette législation. Les peines encourues pour non-conformité peuvent être très lourdes.

Vous possédez un chien de toute race, même si vous considérez qu'il est inoffensif, veillez à ce qu'il ne se sauve pas sur la voie publique afin d'éviter tout danger.

Spectacle À ciel ouvert ! de la Cie Myriam Dooge – Vendredi 12 avril

Rendez-vous vendredi 12 avril à 19h à la médiathèque pour découvrir le spectacle À ciel ouvert ! de la Cie Myriam Dooge programmé par le Centre Socioculturel L'Ostrevent & la Sensée en partenariat avec la commune d'Estrées dans sa version solo. Les photographies et vidéos réalisées en 2023 dans le cadre de la résidence de la Cie sur notre territoire seront projetées avant la représentation ; certaines d'entre elles se nichent au cœur du spectacle.

Inscriptions au 03 27 89 51 74. Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager ce moment convivial !